



Lycée de l'Atlantique
2, rue de Montréal
17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 55 00
Fax 05 46 23 55 01
ce.0171571r@ac-poitiers.fr

Inscription des secondes (Bac professionnel, passerelles et CAP scolaires) **rentrée 2024**

- Chaque famille sera reçue individuellement par la CPE référente de la classe puis se présentera en salle de permanence afin de compléter le dossier d'inscription auprès des surveillants.
- La présence des élèves est obligatoire pour procéder aux essayages des tenues professionnelles financées par la région.

Dates / horaires	Classes concernées		CPE
Mercredi 03 juillet entre 8h30 et 12h30	2 nd e CAP commercialisation et service en Hôtel Café Restaurant	2 CAP HCR	Mme BOBINET
	2 nd e CAP Cuisine	2 CAP CUI	
Mercredi 03 juillet entre 13h30 et 18h00	2 nd e Bac Pro famille des métiers de l'Hôtellerie Restauration	2 HR	Mme BOISUMEAU
	2 nd e Bac Pro construction durable Bâtiment Travaux Publics	2 CDBTP	Mme BOBINET
Jeudi 04 juillet entre 8h30 et 12h30	2 nd e CAP Menuisier Fabricant	2 CAP MN	Mme BOISUMEAU
	2 nd e CAP Métallier	2 CAP MET	
	2 nd e CAP Tailleur de Pierre	2 CAP TDP	Mme PINARDON
Jeudi 04 juillet entre 13h30 et 18h00	2 nd e CAP Tapisserie d'ameublement- Décor	2 CAP TAPD	Mme BOBINET
	2 nd e CAP Tapisserie d'ameublement- Siège	2 CAP TAPS	
	2 nd e Bac Pro famille des métiers des transitions numériques et énergétiques	2 TNE	Mme BOISUMEAU
Vendredi 05 juillet entre 9h00 et 18h00	2 nd e Bac Pro famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	2 EMNB 1	Mme PINARDON
		2 EMNB 2	Mme BOISUMEAU
Lundi 08 juillet entre 9h et 16h30	2 nd e Bac Pro Gestion Administrative Transport Logistique	2 GATL	Mme BOBINET
	2 nd e Bac Pro famille des métiers Relation Client	2 RC	Mme PINARDON

Information : Nous vous informons que l'établissement sera fermé du vendredi 12 juillet au soir jusqu'au vendredi 23 août 2024 inclus.

Internat : L'internat est réservé en priorité aux élèves dont le domicile est trop éloigné du lycée pour pouvoir profiter des transports scolaires au quotidien.

Pour les élèves internes ne pouvant être présents le lundi matin à 8h30, un accueil, sans service de restauration, est prévu le dimanche soir. Seuls deux dortoirs étant ouverts, les places sont limitées. C'est donc le critère géographique qui prime.

Pour une rentrée souhaitée le dimanche soir, en informer les CPE lors de l'inscription.

Dossier d'inscription des élèves

I. Documents à remettre lors de l'inscription :

- ❑ Les photocopies des pages de vaccination du carnet de santé (ne pas oublier de mettre le nom de l'élève)
- ❑ Attestation d'assurance scolaire (*à fournir à la rentrée si pas disponible à l'inscription*)
- ❑ Fournir la photocopie de la notification d'attribution de bourses pour les élèves boursiers l'an passé et venant d'un autre département
- ❑ Photocopies du livret de famille concernant parents et enfants
- ❑ Le RIB du compte du responsable légal
- ❑ 2 photos d'identité
- ❑ Chèque de 12 € pour la cotisation volontaire à la MDL à l'ordre du trésorier de la MDL et le formulaire dûment rempli s'il y a adhésion.
- ❑ L'adhésion volontaire à l'association sportive (AS) à remettre aux professeurs d'EPS.
- ❑ Notification MDPH / GEVASCO / PAP / PAI / PPS.... pour les élèves concernés

Merci de noter le nom, prénom et la classe sur les chèques, les photos et le RIB

Le badge d'accès au lycée et au self sera remis gratuitement à l'élève courant septembre

II. Documents à remettre pour le paiement de l'allocation de stage :

	Lycéen mineur	Lycéen majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen	-Pièce d'identité du lycéen -RIB du compte bancaire -Autorisation du représentant légal	-Pièce d'identité du lycéen -RIB du compte bancaire
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	-Pièce d'identité du lycéen -RIB du compte bancaire -Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire	

III. Représentants des parents d'élèves :

En l'absence de fédérations de parents d'élèves sur le territoire, les familles souhaitant être représentants des parents d'élèves et prendre part aux instances de l'établissement (Conseil d'administration, conseils de classes...) doivent constituer et déposer une liste de deux personnes minimum auprès du secrétariat du lycée.